

**RAPPORT N° 96/8-60**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**SCHEMA "UNIVERSITE 2000"**  
**VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE**

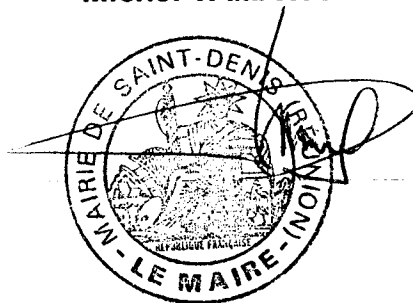
Dans le cadre du "Schéma Université 2000" signé entre l'Etat et les collectivités locales le 7 novembre 1992 et l'accord signé le 11 janvier 1993 concernant la répartition des participations financières et des maîtrises d'ouvrage entre la Région, le Département et les Communes concernées, la Ville s'est engagée à participer à hauteur de 7 000 000 F au financement de la construction et de l'équipement des locaux universitaires.

Une première tranche de 4 000 000 F correspondant aux équipements des locaux universitaires a fait l'objet d'un versement en 1994 et 1995 à l'Université de La Réunion. Il s'agit maintenant de confirmer la participation de la Ville à hauteur de 3 000 000 F restant à verser à la Région au titre de la construction de la Faculté des Sciences.

Cette somme est inscrite au Budget de la Ville à l'occasion de la Décision Modificative n° 2/96 qui vous est présentée par ailleurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 96/8-60  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 13 décembre 1996**

**OBJET**

**SCHEMA "UNIVERSITE 2000"  
VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-60 du Maire ;

Vu le rapport de Françoise MOLLARD, 5ème Adjointe au Maire, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la participation de 3 000 000 F que la Ville doit verser à la Région au titre de la construction de la Faculté des Sciences dans le cadre du "Schéma Université 2000".

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**

